

# Sur la sellette, la Cour des comptes défend son action

**La jeune institution, menacée par le parlement, se justifie avec un rapport d'expert**

**Laure Pingoud**

La Cour des comptes du canton de Vaud travaille-t-elle correctement? Et sert-elle à quelque chose? Depuis sa création, cet organe de contrôle essuie les accusations d'élus de tous bords et le Grand Conseil planche en ce moment sur des propositions allant de demandes de réforme à sa suppression pure et simple.

## L'auto-analyse

L'institution issue de la nouvelle Constitution a décidé de répondre elle-même à ces questions. «Nous avons eu affaire à des critiques dont je me permets de dire aujourd'hui qu'elles sont injustifiées», annonce sa présidente, Eliane Rey. Pour sa défense, l'organe brandit une expertise externe et l'analyse qu'il a lui-même menée sur le suivi de ses recom-

mandations. «Ils sont une reconnaissance de notre professionnalisme et de notre utilité», se félicite la magistrat.

## Les conclusions

«J'ai été vraiment surpris par sa qualité. Je connais d'autres Cours des comptes régionales et je n'en connais aucune comparable qui soit capable de faire autant de rapports en trois ans», juge Hendrik Fehr, ancien directeur à la Cour des comptes européenne, spécialiste de l'audit de performance. Les rapports respectent selon lui les standards internationaux, sont en général bien réussis et touchent des sujets pertinents. Parmi eux, la gestion des biens de l'Université, la restauration des monuments historiques ou la Caisse de pensions de la commune de Lausanne. L'expert n'a en revanche pas étudié la manière dont elle priorise les sujets qu'elle analyse, une critique qui lui est faite.

Sur la base d'entretiens réalisés avec ses audités, la Cour des comptes (CdC) estime pour sa part qu'environ 80% de ses 135 recommandations ont été mises en œuvre, alors que les autres sont

étudiées. Elle n'est pas parvenue à faire un suivi détaillé de chacune, en raison de leur recoupement, justifie Eliane Rey.

## Les points critiques

Hendrik Fehr émet néanmoins des critiques, jugeant que certains rapports manquent de concision et de clarté, d'autres ont des objectifs trop vagues. Mais surtout il estime que l'institution ne pourra continuer à fonctionner avec des ressources humaines aussi restreintes et pointe du doigt l'inadéquation dans le ratio entre les cinq magistrats et les 3,5 équivalents plein-temps de collaborateurs. Que pense-t-il de la volonté de certains députés de pouvoir mandater plus facilement la Cour? «Le parlement peut faire des suggestions. Mais il ne devrait pas pouvoir les imposer, au risque de

nuire à son indépendance», estime le spécialiste.

## Les réactions

Ces louanges ne changent rien à la volonté de l'UDC Pierre-Yves Rapaz de supprimer l'institution. «On a déjà entendu qu'ils étaient les meilleurs et qu'ils manquaient de moyens... Pour moi, c'est un outil inutile.» Le socialiste Nicolas Mattenberger, qui préside la commission chargée de se pencher sur la CdC, juge au contraire intéressant le regard de Hendrik Fehr. Il estime qu'il peut nourrir les réflexions sur une réforme, dans l'attente de l'autre expertise que doit mener le Conseil d'Etat à l'issue de la période de probation de la Cour.

Le radical Frédéric Grognuz, qui a aussi entendu l'expert en tant que président de la Commission des finances du Grand Conseil, voit plutôt d'un assez bon œil cette analyse. «C'est assez bien de s'auto-évaluer après trois ans et consacrer 5800 francs pour cet audit me semble raisonnable. Il faudra maintenant voir si l'expertise demandée par le Conseil d'Etat aboutit aux mêmes conclusions.»

**«La Cour des comptes est sur les bons rails»**

**Eliane Rey**, présidente de la Cour des comptes